

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX FORMATIONS A DISTANCE MON CAPITAL IMMO

Article 1. Application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables de plein droit à toute personne physique ou morale qui commande une formation, ci-après « Stagiaire » auprès de **Mon capital Immo SAS** au capital de 5 000 Euros dont le siège social sis 333D rue du Doyen Georges Chapas 69009 LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 821 480 555 Ci-après « l'organisme de formation »

Mon capital Immo est un organisme de formation enregistré auprès du Préfet de Région sous le numéro Le service formation est joignable par courriel :
contact@moncapitalimmo.com
Site internet :
www.moncapitalimmo.com

Article 2. Programme de formation

Le programme de formation est consultable à l'adresse suivante : <http://www.moncapitalimmo.com/programme/>

Conformément à l'article L. 6353-1 du C. du Travail le programme de formation contient :

- la nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;
- les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation à distance;
- les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire.
- les délais dans lesquels l'organisme de formation intervient pour assister le stagiaire en vue du bon déroulement de la formation.

Article 3. Commande

La commande de formation devient ferme et définitive au moment du premier règlement.

Article 3. Tarifs

Les tarifs spécifiés s'entendent TTC. Ils comprennent pour chaque formation la préparation du contenu pédagogique, l'animation du module de formation et les supports de formation remis aux stagiaires, à l'exclusion de tout autres frais.

Article 4. Attestation de stage

Sous réserve bien entendu de la réalisation effective de la formation, une attestation de formation mentionnant l'intitulé de la formation, les dates et la durée effective de la formation sera délivrée à l'issue de la formation sur demande du stagiaire.

Article 5. Modalités d'annulation du fait du stagiaire

Toute annulation d'inscription doit être adressée par courrier électronique à l'adresse :

contact@moncapitalimmo.com
Sous réserve du droit de rétractation, aucune annulation n'est possible et entraînera pour le stagiaire une facturation de l'intégralité du montant de la formation.
Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'Entreprise et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Le stagiaire peut être remplacé par une personne de la même Entreprise ayant les mêmes besoins de formation.

Article 6. Droit de rétractation

A l'exception des personnes physiques, qui entreprennent une formation à titre individuel et à leurs frais, qui dans le délai de dix jours à compter du premier paiement, peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception, aucun droit de rétractation n'est applicable.

Article 7. Annulation du fait de l'Organisme de formation

Dans l'hypothèse où l'organisme de formation se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter même partiellement la prestation formation, les sommes versées seront restituées au stagiaire au prorata des prestations réalisées.

Article 8 Dysfonctionnements temporaires

L'organisme de formation s'exonère de toute responsabilité en cas de force majeure, de fautes ou erreurs commises par le stagiaire dont il pourrait résulter une indisponibilité temporaire du supporte technique dédié à la formation.

Article 9. Facturation

Les factures émises par l'organisme de formation sont payables immédiatement par carte bancaire ou par virement bancaire.

Article 10. Prise en charge des frais de formation par un OPCA

Le stagiaire fait son affaire personnelle de la demande de prise en charge des frais de formation auprès de l'OPCA dont il est adhérent.

En aucun cas, l'organisme de formation sera responsable de non prise en charge par l'OPCA.

Article 11. Protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant ainsi que d'un droit d'opposition, pour motif légitime, au traitement de ses données personnelles.

Article 12. Contestations et litiges

En cas de contestation ou litige, il sera recherché une solution amiable entre les parties.

En cas de désaccord les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège de l'organisme de formation, soit ceux de LYON.